

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Section 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit

Formulaire produit Mélange

Nom commercial PRO RELEASE CONCENTRATE

Code produit PRC

1.2 Les usages identifiés de la substance ou du mélange et utilise conseillé contre

Utilisation Industrielle. Pour usage professionnel seulement.

1.2.2 utilise conseillé contre

Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

NOX-CRETE MANUFACTURING INC

1444 SOUTH 20th Street

Omaha, NE 68108 Tél: 402-341-2080

Télécopieur: 402-341-9752

E-Mail: corporate@nox-crete.com
Site Web: www.nox-crete.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Chemtrec (800) 424-9300

Chemtrec en dehors des ÉTATS-UNIS 703-527-3887

Section 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Asp. Tox. 1 H304

Texte complet des phrases H voir section 16

Physiochimiques néfastes, à la santé humaine et les effets sur l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger



mot de signal Danger

Les déclarations de danger H304- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires

Les énoncés de précaution P264 - Laver exposé zone de fond après avoir manipulé.

Réponse P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin.

P331 - NE PAS faire vomir

FR (French) Page 1 De 7



According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

P405 - Garder sous clef. Stockage:

Elimination: P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la

réglementation locale / régionale / nationale /.

2.3 Autres risques

Texte intégral des R, H et EUH phrases: voir section 16

Section 3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélange

Name	Identificateur de produit	%
Distillats de pétrole, hydrotraités	secret De Commerce	60100
Surfactant	9036-19-5	510

Conformément à 29 CFR 1910.1200 (i) l'identité chimique spécifique (et / ou) la concentration est retenu comme Secret commercial, tandis que toutes les propriétés et les effets sanitaires et de sécurité sont inclus dans le SDS.

Section 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Les premières mesures d'aide général

Obtenir un avis médical/attention si vous ne vous sentez pas bien. Ne jamais donner quoi que ce soit par La bouche à une personne inconsciente.

Les premières mesures d'aide après inhalation

Si l'individu éprouve des nausées, des étourdissements, a des difficultés à respirer cherchent un professionnel de la santé immédiatement. Retirer à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

Dans tous les cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Les premières mesures d'aide après un contact avec la peau

Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Déposer ou retirer Immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou sous la douche. Laver immédiatement avec du savon et de l'eau en abondance.

Première mesure d'aide après un contact avec les yeux

Lorsque les lentilles de contact sont usées, les retirer si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Les premières mesures d'aide après l'ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux Immédiatement.

Plus important les symptômes et effets, aigu et retardé

Symptômes/blessures après inhalation

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.

Symptômes/blessures après un contact avec la peau Peut causer une irritation de la peau ou sensation de brûlure Symptômes/blessures après un contact avec les yeux

Peut causer une irritation des yeux ou des blessures

FR (French) Page 2 De 7



According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Symptômes/blessures après ingestion

Swalowing ce matériau peut être nocif. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

L'aspiration dans les poumons peut causer une pneumonie chimique et des lésions pulmonaires.

4.3 Indication d'une attention médicale immédiate et le traitement spécial requis

Aucune information supplémentaire disponible

Section 5. Lutte incendie mesures

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Utilisez extinction d'incendie les moyens appropriés pour les matières

environnantes.

Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone

IMPROPRES moyens d'extinction

Ne pas utiliser de jet d'eau lourde

5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange

Réactivité Produits de décomposition thermique peut entraîner un risque pour la

santé.

5.3 Conseils pour les pompiers

Lutte incendie instructions Liquide combustible! Ce matériau libère des vapeurs lorsque la

température dépasse la température ambiante. Les vapeurs peuvent causer un incendie instantané. Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour

refroidir les contenants exposés.

Équipement de protection pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome

(SCBA) et Équipement de protection complet lorsque les combats tout

incendie chimique.

Autres informations Le chauffage ou la combustion nocifs gaz/vapeurs peuvent être libérés.

Ce produit peut causer la parole à devenir glissant.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions personnelles, les équipements de protection et les procédures d'urgence

Mesures générales Éliminer toute source d'inflammation. Endiguer ou confisquer le produit

déversé. Prendre les précautions nécessaires pour assurer sa propre santé et la sécurité avant de tenter le contrôle des déversements ou de

nettovage

6.11 Équipement de protection individuelle Équiper l'équipage nettoyage muni de l'équipement de protection

approprié.

6.2 Précautions pour l'environnement Empêcher l'entrée aux égouts et eaux publiques.Prévenir les autorités si

le liquide pénètre dans les égouts ou eaux publiques.

6.3 Matériaux et méthodes de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Imprégnez-vous de déversements de matières solides inertes, comme

l'argile ou de la terre de diatomées. Recueillir en étanche à la vapeur les conteneurs et s'en débarrasser de façon appropriée.

Section 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions de manipulation

Mesures de protection

Se laver les mains et autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter son lieu de travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail à prévenir la formation de vapeurs. Lorsque vous n'utilisez pas tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

FR (French) Page 3 De 7



According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Mesures d'hygiène Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2 Conditions de stockage dans des conditions de sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le

récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les

contenants hermétiquement fermé jusqu'à utilisation.

Matières incompatibles Les agents oxydants forts

Température de stockageConservez dans un endroit frais et sec, loin des sources d'ignition.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006)
Distillats de pétrole, hydrotraités	TWA: 5 mg / m3 8 heures que le brouillard d'huile
Surfactant	TWA: 10 mg/m3

8.2 Contrôles de l'exposition

Les contrôles d'ingénierie Utiliser avec une ventilation suffisante pour tenir le produit les

concentrations en vapeurs Spécifié ci-dessous TLV

Protection des yeux et du visage Lunettes chimiques et/ou face protections sont nécessaires afin d'éviter

de possible Contact avec les yeux, irritation ou des blessures.

Protection de la peau Porter des gants et des vêtements de protection adaptés et

bottes comme requis pour prévenir tout contact avec la peau. Laver la peau exposée fréquemment avec de l'eau et du savon. Vêtements

souillés devraient être laves avant de les réutiliser.

Protection respiratoireGénéral ventilation de la pièce est normalement suffisante. Éviter de

respirer les produit brume ou de vapeurs. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandé lorsque les concentrations dépassent les

TLV.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

.1 Informations de base sur les propriétés physiques et chimiques

Apparence Effacer la paille liquide coloré

Odeur Doux

Seuil de perception de l'odeurPas de données disponiblesPHPas de données disponiblesPoint de fusionPas de données disponiblesPoint de congélationPas de données disponibles

Point d'ébullition175 C (350 F)Point d'éclair> 94 C > 200 F

Relative taux d'évaporation (acétate de butyle= 1) Pas de données disponibles

Norme d'inflammabilité (solide, gaz) Combustible

Inférieur/supérieur limites explosivesPas de données disponiblesPression de vapeurPas de données disponiblesDensité de vapeurPas de données disponiblesDensité relative (masse spécifique)0,93 Kg par litre7.7 lb par gallon

Solubilité L'eau : Soluble

Coefficient de partage n-octanol/eauPas de données disponiblesTempérature d'auto-ignitionPas de données disponibles

FR (French) Page 4 De 7



to concrete problems

PRO RELEASE CONCENTRATE Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Viscosité Pas de données disponibles Teneur en COV <100 grammes par litre

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune information supplémentaire disponible

10.2 La stabilité chimique Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
 10.4 Conditions à éviter
 Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
 Les températures extrêmes hautes ou basses.

10.5 Matières incompatibles Acides forts, alcalis et agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux Le monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et divers hydrocarbures

Section 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations concernant les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Pas d'effets indésirables attendus sous utilisation prévue.

Irritation/Corrosion cutanée Peut causer une irritation de la peau

Yeux Mai causes une irritation des yeux et des dommages.

La respiration et de sensibilisation de la peau Peut causer une irritation respiratoire

Mutagenèse des cellules germinales Non classé

Carcinogénicité Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs à

0,1% n'a été identifié comme cancérogène par le National Toxicology

Program, l'Occupational Safety and Health Act, ou de l'Agence

internationale pour la recherche sur le cancer (IARC)

Toxicité pour la reproduction

Certains organes cibles toxicité

Exposition unique Non classé
Exposition répétée Non classé

Danger d'aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires

Non classé

Section 12. Informations écologiques

12.1 ÉcotoxicitéNon-établi12.2 Persistance et dégradabilitéNon établi12.3 Potentiel de bioaccumulationNon établi

12.4 La mobilité dans le sol Aucune information supplémentaire disponible

12.5 Autres effets néfastes Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des Déchets méthodes

L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité de disposer des éléments non utilisés, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les locaux, de l'état ainsi que les lois et règlements fédéraux concernant le traitement, de stockage et d'élimination de déchets dangereux et déchets non dangereux.

SECTION 14. Information sur les transports

Conformément aux dispositions de l'ADR/RID/ADNR/IMDG / OACI/IATA

14.1 Numéro ONU Non des marchandises dangereuses au sens des règlements de

transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Compounds, Mold Release. N.O.S.

FR (French) Page 5 De 7



to concrete problems

PRO RELEASE CONCENTRATE Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

NMFC # 50244

14.3 Classe de Transport (es)Non applicable14.4 Groupe d'emballageNon applicable

14.5 Risques environnementaux Aucune information supplémentaire disponible

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

14.7 Transport en vrac selon

L'annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC Aucune information supplémentaire disponible

14.8 Transport en vrac selon

CFR 49 173,15 Non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 La sécurité, la santé et l'environnement réglementation/législation spécifique pour la substance ou le mélange

15.1.2 Règlements USA

Section 313 Ne contient aucun ingrédient ou au-dessus du niveau de déclaration De

Minimus

La TSCA Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

Proposition 65 Ce produit contient un ou plusieurs produits chimiques reconnus par

l'État de Californie pour causer le cancer et / ou toxiques pour la

reproduction

15.1.3 Le Canada Règlements La SDD a été préparé selon les critères de danger du Règlement sur les

produits contrôlés (CPR) et la FDS contient toutes les informations

equises par le CPR.

DSL Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

Le SIMDUT Classe D-2B

15.2 Sécurité chimique évaluation Un produit chimique Évaluation de sécurité n'a pas été effectuée.

Section 16. Autres informations

Date d'émission 9-16-2015 Version 2.1 Numéro 686-F

Date de publication de la version précédente

Préparateur Nox-Crete Manufacturing Inc.

Documentation de référence

Les informations contenues dans le présent document est basé sur les données disponibles pour nous et on pense que c'est correct. Étant donné que cette information peut avoir été obtenue en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources qui ne sont pas sous notre supervision directe, aucune représentation n'est faite que l'information est exacte, fiable, complet ou le représentant et l'acheteur peut se fonder sur ce sujet que les acheteurs à risque. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou de dissimuler certains aspects néfastes de ce produit. En outre, nous ne pouvons pas prévoir ou de contrôler les différentes conditions dans lesquelles cette information ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne faisons aucune garantie que les domaines de la santé et/ou des mesures de sécurité que nous avons suggérée sera suffisante pour tous les individus et /ou des situations de sa manipulation ou utilisation. De même, nous n'avons aucune garantie ou garantie de quelque nature que ce soit que l'utilisation ou l'élimination de ce produit est en conformité avec toutes les fédérales, d'état ou lois locales. C'est l'obligation de chaque utilisateur du produit mentionné dans le présent document pour déterminer et satisfaire aux exigences de toutes les lois applicables.

Avertissement

Les informations contenues dans ce document sont considérées correctes à partir de la date d'émission. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE EST EXPRIMÉE OU EST IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DE CETTE INFORMATION OU DU PRODUIT, LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT, OU LES DANGERS LIÉS À SON UTILISATION.

FR (French) Page 6 De 7



According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Ces informations et le produit sont meublées à la condition que la personne qui les reçoivent doivent faire sa propre détermination quant à l'adéquation du produit à son usage particulier et à la condition qu'il assume le risque de l'usage de celle-ci. (NOX-crète MANUFACTURING INC)

Texte intégral des R, H et EUH phrases

Asp. Tox. 1 - Risque d'aspiration, catégorie de danger 1 H304

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

P264: Se laver soigneusement après manipulation

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale /.

FR (French) Page 7 De 7